

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2024_C_164

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POE FEDER FSE+ 2021-2027 – STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉE (ITI) DE LA CIREST - ITI URBAIN ET RURAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **29/10/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
34	7	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Alexa SOUPOU, Madame Catherine Anne PAYET, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jeannick ATCHAPA donne procuration à Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Sylvie PAYET donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Madame Valentine SERRANO donne procuration à Madame Odile DAMOUR, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD

SECRETAIRE DE SEANCE : **Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2024_C_164

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POE FEDER FSE+ 2021-2027 – STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉE (ITI) DE LA CIREST - ITI URBAIN ET RURAL

I – CONTEXTE

La Région Réunion, Autorité de Gestion unique, met en œuvre un nouveau cadre de programmation FEDER 2021-2027 (Fonds Européen de Développement Régional) dans la poursuite des précédentes mesures sur la période 2014-2020.

Les conditions générales de mise en œuvre du nouveau programme opérationnel européen (POE) FEDER FSE+ 2021-2027 et le maintien du dispositif financier d'Investissement Territorial Intégré « ITI », ont été adoptées par l'Autorité de Gestion régionale avec la Commission Européenne lors de l'approbation du programme « Réunion » en novembre 2022.

L'autorité a mis en place un cadre d'intervention précis avec l'ensemble des Communautés d'Agglomérations afin de favoriser le soutien au développement des territoires et les actions engagées par les acteurs locaux.

II- PRÉSENTATION

L'Investissement Territorial Intégré « ITI », est un outil de financement mis en place pour assurer une approche intégrée et coordonnée du développement territorial. Les actions doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques, des axes prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine et rurale intégrée de l'EPCI répondant aux exigences posées dans les règlements européens.

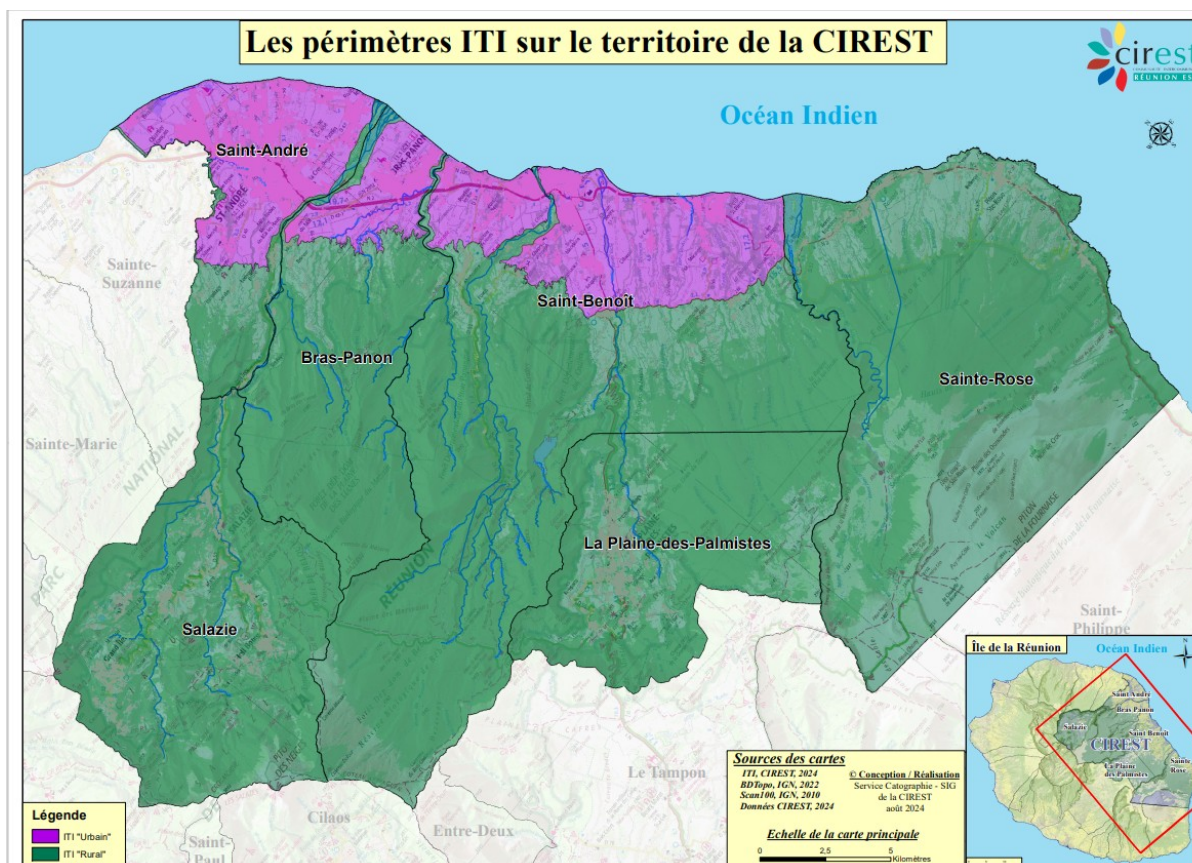
En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du POE FEDER FSE + 2021-2027, les collectivités ont la possibilité de co-construire le volet territorialisé de l'OS 5.

La stratégie territoriale de la CIREST découle du projet de territoire, de ses enjeux et défis. L'écriture de cette stratégie a nécessité différentes réunions qui ont amené à un travail concerté et co-construit avec l'ensemble des communes en 2023 et 2024, ainsi qu'avec la Région. Les revues de projets REACT UE et l'élaboration des programmes Petites Villes de Demain ont permis au préalable de mettre en place cette dynamique de travail avec les communes autour de leurs projets.

Ces travaux ont amené à la co-construction du volet territorialisé de l'Objectif Stratégique (OS) 5 de la stratégie territoriale, mettant en exergue deux types de périmètres qui se déclineront de la manière suivante:

- Le périmètre de l'ITI urbain qui se situera sur les zones urbaines des communes de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît ;
- Le périmètre de l'ITI rural qui comprendra en totalité les communes de Salazie, la Plaine des Palmistes et Sainte-Rose.

L'objectif commun de l'OS 5, qu'il soit urbain ou rural, sera de soutenir les politiques d'investissement de redynamisation ou de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs tels que l'aménagement d'espaces publics, la création d'espaces de proximité, la création d'aire de jeux, la mobilité durable en zone rurale ...



La CIREST souhaite également déployer en gestion ITI, l'OS 1 sur le volet économique et l'OS 2 sur les volets prévention et gestion des risques, gestion durable de l'eau et mobilité durable en zone urbaine.

III – STRATEGIE

Le tableau suivant apporte la synthèse des travaux sur la stratégie ITI 2021-2027 avec les six communes reprenant les axes stratégiques, les types d'actions et les objectifs généraux du volet territorial de l'OS5 ainsi que les propositions de types d'actions en gestion ITI OS 1 et OS2 de compétence de la CIREST :

Propositions de Types d'Actions de la Stratégie territoriale ITI 2021-2027 – OS 5

TYPE D'ITI	Axes Stratégiques	Types d'actions issus des stratégies	Objectif général	Précisions
OS 5 ITI URBAIN	Soutenir les aménagements durables vecteur du bien être des familles	Création / Réhabilitation d'aires de jeux/jardins d'enfants/squares durables	- Favoriser le bien-être des familles et le développement du lien social - Développer l'attractivité des espaces publics	Le programme soutien des projets d'aménagement ou d'infrastructures globaux intégrant notamment le mobilier urbain et les installations sanitaires
		Aménagement / Réhabilitation d'équipements culturels structurants (Espace culturels, salles multimédias)		
		Aménagement / Réhabilitation d'équipements sportifs/aires de loisirs publics (sport de pleine nature et plateaux sportifs)		
	Soutenir l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité des centralités et centres bourgs au service du public des territoires	Aménagement durable des espaces publics en cœur de la ville et quartiers (parvis, placettes, lieux d'échanges, zones piétonnes...) Amélioration, création, extension d'espaces de proximité (Mairies annexes, maison de quartier, Case, Maison de services...);		L'objectif du programme est le service rendu à la population, la notion d'accueil du public conditionne l'éligibilité des infrastructures ou partie des infrastructures qui seront soutenues
TYPE D'ITI	Axes Stratégiques	Types d'actions issus des stratégies	Objectif général	Précisions
OS 5 ITI RURAL	Soutenir les aménagements durables vecteur du bien être des familles	Création / Réhabilitation d'aires de jeux/jardins d'enfants/squares durables	- Favoriser le bien-être des familles et le développement du lien social - Développer l'attractivité des espaces publics	Le programme soutien des projets d'aménagement ou d'infrastructures globaux intégrant notamment le mobilier urbain et les installations sanitaires
		Aménagement / Réhabilitation d'équipements structurants culturels (espaces culturels, salle multimédias, ...)		
		Aménagement / Réhabilitation d'équipements sportifs/aires de loisirs publics (sport de pleine nature et plateaux sportifs...)		
	Soutenir l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité des centralités et centres bourgs au service du public des territoires	Aménagement durable des espaces publics en centre-bourg (parvis, placettes, lieux d'échanges, zones piétonnes...) Création ou réhabilitation d'équipements de proximité (Mairies annexes, maison de quartier, Case, Maison de services...)		L'objectif du programme est le service rendu à la population, la notion d'accueil du public conditionne l'éligibilité des infrastructures ou partie des infrastructures qui seront soutenues
	Mobilité durable rurale et infrastructures	Création d'infrastructures dédiées (stations vélos, itinéraires cyclables, bornes de recharge ...)	Favoriser l'usage des modes de déplacements durables	La mobilité durable n'est éligible que dans le périmètre urbain au titre du PO sauf dans l'OS 5
	Soutenir l'activité	Soutenir l'installation et le déploiement d'éco-box dédiés au TPE Création d'infrastructures d'accueil des forains pour vente directe (type « halle couverte »...)	- Favoriser l'activité et l'accès à l'emploi - Soutenir exceptionnellement le développement des activités favorisant l'attractivité dans les Hauts	Veiller au respect de la ligne de partage avec les actions déjà soutenues au titre des dispositifs de la 1-3 (aides aux entreprises et en particulier Oparcas) du Programme FEDER FSE+ 21-27

Propositions d'OS en gestion ITI par la CIREST – ITI 2021-2027 – OS 1 et 2

OS	Priorités	Types d'actions issus des stratégies	Objectif général	Précisions
OS 1	Soutenir une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi	Création des zones d'activités et immobiliers d'entreprises	Faciliter l'innovation, la recherche et le développement de pôles de compétitivités d'entreprises	OS 1-3 : compétitivité des PME
		Modernisation des zones d'activités et mobiliers d'entreprises		
OS 2	Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques liés au climat	Mesures Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)	Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	OS 2-4 : adaptation au changement climatique
		Sécurisation d'infrastructures routières (radiers...)		
	Poursuivre la gestion durable de l'eau	Finalisation des usines de potabilisation	- Optimiser le rendement des réseaux et améliorer la qualité des eaux potables (traitement) - Accroître les capacités d'assainissement collectif des eaux usées	OS 2-5 : Gestion durable de l'eau
		Amélioration des rendements d'eau potable		
		Finalisation des stations d'assainissement des eaux usées		
	Soutenir le développement de mobilité durable en zone urbaine	Développement de nouveaux linéaires de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)	Favoriser le recours aux modes doux, actifs et alternatifs	OS 2-8 : Mobilité urbaine durable
		Structuration de nouveaux pôles (pôles d'échanges, pôles d'échanges multimodaux...)		
		Mise en œuvre de schémas directeurs cyclables		

- **VU** le traité de fonctionnement de l'Union Européenne ;
- **VU** le règlement (UE) 2021/1060 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;
- **VU** les autres règlements et règlements d'exécution/délégués ;
- **VU** le plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 21/08/2022 ;
- **VU** l'accord de partenariat pour la France validé par la Commission européenne le 2 juin 2022 ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le décret n°2021-1884 du 29 décembre 2021 relatif à la gestion des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période 2021-2027 ;
- **VU** le décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ;
- **VU** la décision d'exécution de la Commission européenne du 09/11/2022 approuvant le « programme Réunion FEDER FSE + 2021-2027 » ;
- **VU** la délibération n°DCP2022_0004 du Conseil Régional de La Réunion pour exercer la fonction d'Autorité de Gestion de programme européen FEDER-FSE+ 20201-2027 ;

- **VU** le courrier de la Préfecture de La Réunion actant les décisions de la Région Réunion d'être Autorité de gestion des programmes FEDER-FSE+ 2021-2027 et INTERREG Océan Indien 2021-2027 ;

Considérant que,

- la Région est Autorité de Gestion des programmes FEDER-FSE+ 2021-2027 REUNION ;
- la communauté d'agglomération CIREST a été informée par l'autorité de gestion de la mise en œuvre d'un nouveau cadre de programmation FEDER-FSE+ 2021-2027 ;
- l'Autorité de Gestion s'engage dans la poursuite des précédentes mesures en OS 5 ITI ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la concertation, avec l'ensemble des communes, menée autour de la construction de la stratégie ITI 2021-2027 ;
- **D'APPROUVER** le nouveau projet de stratégie ITI 2021-2027 sur le territoire de la CIREST sur la période d'éligibilité du POE FEDER-FSE+ 2021-2027 (voir en annexe) ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention cadre de la stratégie ITI suite à son adoption au sein des instances de la Région ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présentation délibération ;

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY